

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, personnellement je ne suis pas au courant de cette affaire mais je ne manquerai pas de l'étudier.

L'ENQUÊTE OUVERTE PAR LE PREMIER MINISTRE  
BRITANNIQUE—DEMANDE D'ENQUÊTE OFFICIELLE

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Ce dernier n'est pas sans savoir que les Soviétiques se livrent depuis longtemps dans notre pays à des activités d'espionnage: cela a commencé dans les années 40 avec les révélations de l'affaire Igor Gouzenko et cela a continué jusqu'à l'année dernière où l'on a demandé à l'ambassadeur soviétique de renvoyer trois de ses hauts fonctionnaires de l'ambassade au Canada qui étaient accusés de profiter de leur immunité diplomatique pour se livrer à des activités d'espionnage contre les États-Unis, d'ici en sol canadien.

Étant donné qu'on semble vouloir étouffer l'affaire Watkins qui traîne déjà depuis quelque temps ainsi que de nombreuses autres activités dites diplomatiques qui s'effectuent au Canada et comme le premier ministre rechigne à déposer les documents de l'affaire Gouzenko, ce dernier est-il prêt à suivre l'exemple de M<sup>me</sup> Thatcher et à effectuer une enquête très approfondie, non pas sur cette affaire qu'on essaie d'étouffer et dont je parle mais sur toute les activités d'espionnage qui s'effectuent dans notre pays et surtout, voudrait-il faire état des conclusions de cette enquête à la Chambre et les rendre publiques?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, comme l'a fait l'orateur précédent au cours de la période des questions d'aujourd'hui, le député parle de dissimulation et plus précisément je crois, de dissimulation consommée.

**M. Nielsen:** De dissimulation grossière.

**M. Trudeau:** Je répète ce que j'ai dit au député de Durham-Northumberland. L'autre bord de la Chambre a été au pouvoir pendant neuf à dix mois et les intéressés ont donc pu consulter ces documents au même titre que moi.

**M. Clark:** C'est faux.

**M. Trudeau:** Le chef de l'opposition affirme que c'est faux. Qu'il se lève et déclare qu'il n'a pas pu consulter l'entente actuelle qui me permet d'avoir accès aux documents des administrations précédentes.

**Des voix:** Oh, oh!

● (1425)

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Le député d'Oshawa a la parole.

\* \* \*

## L'ÉCONOMIE

LE PROGRAMME DE CONTRÔLE DES SALAIRES—L'ÉTUDE PAR LE  
CABINET D'UN PRÉTENDU DOCUMENT SECRET

**M. Edward Broadbent (Oshawa):** Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le 24 février, j'ai demandé au

### Questions orales

ministre des Finances si le gouvernement songeait à appliquer un programme de contrôle des salaires. Le ministre, de sa manière singulière, ne l'a ni admis ni nié, mais il a cependant déclaré: «si jamais cette solution devait m'être recommandée, je m'opposerais catégoriquement à ce qu'on y ait recours». Or, j'ai en main un document secret . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** . . . du cabinet et je lui demanderais de bien vouloir d'abord confirmer qu'il existe un document exposant des méthodes de contrôle des salaires et qu'il a lui-même préparé un document portant le numéro TBS 108-DP, et ensuite de bien vouloir dire à la Chambre quelle décision le cabinet a prise à leur égard?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, sauf erreur, le ministre des Finances a répondu sans ambages à une question soulevée par le député ou par l'un de ses collègues au sujet du contrôle des salaires et des prix. J'ignore ce que contient le document du Conseil du Trésor auquel on vient de faire allusion sous ce numéro de référence. J'ignore de quoi traite le document.

**M. Broadbent:** Eh bien, c'est plutôt étrange. Je crois comprendre que le document porte la signature du ministre, de sorte qu'il est plutôt étrange qu'il n'en connaisse pas la teneur, mais peut-être fallait-il s'attendre à cela dans les circonstances actuelles.

**Une voix:** Pas si étrange que cela.

**M. Broadbent:** Dans le même ordre d'idées, toutefois, pourrait-il confirmer que le document original, qui décrit en détail la mise en œuvre éventuelle de contrôles des salaires, laisse entendre que le traitement des fonctionnaires est bien inférieur à la moyenne, mais qu'il faudrait quand même y appliquer un contrôle rigoureux afin de «donner l'exemple au secteur privé»?

Bref, est-ce que ce document, que le cabinet étudie actuellement, ne signale pas que les salaires ne provoquent pas d'inflation, mais qu'il faudrait les contrôler afin de juguler l'inflation?

**M. Johnston:** Madame le Président, aucun document de la sorte n'a été présenté au cabinet. En outre, l'hypothèse que le député veut nous voir confirmer, à savoir que les taux de rémunération du secteur public sont considérablement inférieurs à ceux du secteur privé, est une question que j'ai abordée à maintes reprises tant à la Chambre qu'ailleurs. J'ai sans doute signalé aux députés, au comité et dans des allocutions publiques, que notre politique n'est pas de donner l'exemple au secteur privé. Nous avons toujours défendu cette position.

Si l'on examine les résultats des négociations collectives qui ont eu lieu l'an dernier, on se rend compte que les augmentations de salaire étaient de l'ordre de 10.8 p. 100 dans la Fonction publique fédérale, contre 11.2 p. 100, si je ne m'abuse, dans le secteur privé. Je crois que c'est là une belle réalisation du présent gouvernement qui adopte une attitude juste mais ferme dans les négociations collectives et je dois dire, également, que les syndicats de la Fonction publique ont été en général très raisonnables dans leurs revendications.